



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 015-211500855-20260127-DEL_2026_02-DE

Département
CANTAL
Arrondissement
AURILLAC
Canton
VIC-SUR-GERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE

Séance du 27 janvier 2026

Délibération n° DEL_2026_02

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de janvier, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 16 janvier 2026

Présent(s) : AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, DAUDE Thierry, LAMOUREUX Nicolas, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, PUYBOUFFAT Delphine, NOËL Géraud, THER Benoit, TOURLAN Anne.

Absent(s) : MALGOUZOU Nathalie, AMARAL Emmanuelle.

Secrétaire de Séance : Michel OUSTRY.

Objet de la délibération : EP ACCIDENTE A FONTRONGE R 103

DÉLIBERATION

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.
Le montant total HT de l'opération s'élève à 1 880,00€.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 Décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit :

- 1) 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du syndicat.

DÉCISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3) De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00

Emis et rendu exécutoire le : 27 janvier 2026
Reçu en préfecture le : 29 janvier 2026
Publié ou notifié le : 29 janvier 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :
En Mairie le, 27 janvier 2026

Le Maire
Gérard PRADAL



Le secrétaire de séance
Michel OUSTRY

